

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 29 septembre 2021

14. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? » (C. Ferrier)

Introduction

M. Clovis Voisard, du Parti Les Vert·e·s, pense que la sécurité du carrefour marquant la fin du tronçon autoroutier de l'A5, situé à la fin du chemin de Ruveau, près de l'Atelier Oï (route de Bienne 31), n'est pas optimale.

Il a constaté que les véhicules circulant sur l'A5 ne ralentissent pas et ne respectent donc pas le 60 km/h. Ceci engendre un risque, notamment pour les personnes qui s'engagent sur la chaussée en direction de Bienne. Il a également constaté qu'il y avait fréquemment des automobilistes qui effectuaient des demi-tours périlleux, pourtant interdits par deux panneaux. Le rétrécissement de la chaussée, dû aux travaux effectués à cet endroit en 2021, évitait ces problèmes.

M. Clovis Voisard demande si le Conseil municipal estime que la sécurité est suffisante, en temps normal, à cet endroit et s'il est prêt à intervenir auprès des autorités compétentes pour éventuellement faire un nouvel aménagement à la fin des travaux.

Développement

Au terme des travaux réalisés sur l'A5, l'OFROU a remis en place le carrefour A5 – Ruveau comme il était avant. En effet, quand des travaux sont en cours, la planification est déjà aboutie et il est trop tard pour y apporter des modifications. Une analyse réalisée par un bureau d'ingénieur montre toutefois que le carrefour correspond aux normes pour une route de cette classe.

Pour considérer une éventuelle modification du carrefour, l'OFROU demande tout d'abord d'effectuer des comptages de vitesse par un bureau d'ingénieur. Si ces comptages montrent que la vitesse est réellement dépassée, la Commune pourrait demander un aménagement du carrefour.

S'agissant d'une route fédérale, seul l'OFROU est compétent pour accepter ou non la modification du carrefour.

Conclusion

Le Conseil municipal, conscient de la problématique de ce carrefour, a déjà pris les contacts nécessaires à la réalisation des comptages de vitesse. Selon le résultat, il adressera une demande à l'OFROU afin de mettre en place de nouveaux aménagements.